

# **15e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981**

## **15/24. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE PACIFIQUE SUD**

CONSCIENTE de ce que les pays de la région du Pacifique sud ont approuvé le lancement du programme régional du Pacifique sud pour l'environnement (PRPSE);

CONSCIENTE EN OUTRE de ce que la deuxième conférence du Pacifique sud sur les parcs nationaux et les réserves, Sydney. Nouvelle Galles du sud. Australie, 27 avril 1979, demande instamment à tous les pays de participer activement au PRPSE et que les exigences de la conservation et les projets s'y rapportant soient intégrés chaque fois que cela est possible dans les programmes nationaux environnementaux;

PRENANT ACTE du soutien actif et considérable apporté jusqu'ici au PRPSE par les pays de la région du Pacifique sud;

NOTANT que la conférence sur l'environnement dans le Pacifique sud qui doit se tenir à Rarotonga, aux îles Cook, en mars 1983, constitue la prochaine étape importante du PRPSE;

TENANT COMPTE de ce que les pays du Pacifique sud sont connus pour la beauté de leur milieu naturel et que ceux d'entre eux qui possèdent des écosystèmes insulaires sont particulièrement fragiles et sensibles;

RECONNAISSANT que les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation ne seront atteints que si le développement et les préoccupations d'ordre écologique sont associés pour promouvoir la prospérité de l'homme et si les valeurs écologiques et autres de la conservation deviennent parties intégrantes du développement dans son ensemble au même titre que les considérations économiques, techniques et sociales;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

FÉLICITE les pays de la région du Pacifique sud pour la mise en place du programme régional environnemental du Pacifique sud et du soutien étendu qu'ils lui apportent;

FAIT SIENNE la recommandation de la deuxième conférence du Pacifique sud sur les parcs nationaux et les réserves à tous les pays de la région du Pacifique sud selon laquelle les exigences de la conservation et les projets qui s'y rapportent doivent être incorporés chaque fois que cela est possible dans un programme environnemental national;

ENCOURAGE tous les pays de la région à envisager de devenir parties à la convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique sud afin que cette convention puisse entrer en vigueur;

DEMANDE que le programme de conservation de l'UICN pour un développement durable attache une importance particulière aux problèmes de conservation des écosystèmes insulaires océaniques fragiles et à la conservation de l'environnement marin dans le Pacifique sud; et

INVITE les organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux, les Nations Unies et les autres organisations internationales à accorder une attention toute particulière aux besoins concrets des pays du Pacifique sud en matière de conservation dans le cadre de la gestion de l'environnement.